MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 110 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.

78954848

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

05 juin 1986 N° de série continue 319 Bulletin n° 10

VIGNE

MILDIOU : Maintenez la protection
OIDIUM : Protégez la floraison
VERS DE LA GRAPPE : Surveillez l'apparition des glomérules

MILDIOU

Situation : Quelques foyers ont été découverts en Savoie, Beaujolais et Vallée du Rhône mais ils sont rares.

Préconisations : protégez les feuilles qui se forment rapidement en cette période.

Avec des produits de contact ou pénétrants, renouvelez régulièrement les traitements tant que la croissance est rapide et les pluies fréquentes. (Pour les produits de contact, on considère qu'ils sont lessivés après 20 mm de pluie).

Avec des produits systémiques, on peut espacer les renouvellements de traitements jusqu'à 12 à 14 jours.

OIDIUM

Effectuez un traitement en début floraison, ensuite renouvelez les interventions tous les 14 jours jusqu'au début véraison.

Pour le choix des produits, voir le bulletin n° 7. L'utilisation du soufre peut permettre de freiner le développement des acariens.

VERS DE LA GRAPPE

Situation : Les vols de première génération semblent se terminer, des jeunes chenilles sont visibles dans les secteurs les plus précoces (Tain l'Hermitage). Une intervention n'est nécessaire que sur les vignes les plus attaquées, les vers de la grappe font peu de dégât en première génération. Le seuil habituellement retenu est d'environ 100 à 200 glomérules pour 100 grappes.

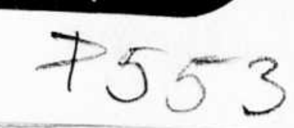
Si la sortie des grappes est importante, l'attaque aura peu d'incidence sur le rendement. Par contre, sur de petites grappes peu nombreuses, les dégâts peuvent être plus graves.

Préconisation : Surveillez l'apparition des glomérules (voir photo sur la feuille jointe) et, si vous décidez de traiter, utilisez un produit curatif.

Produits utilisables :

- Méthidathion (ULTRACIDE 20) 2 l/ha ou 2 kg/ha (efficace sur cochenilles à 3 l/ha)
- Méthomyl (LANNATE 20 L) 2 l/ha
- Thiodicarbe (LARVIN) 1 l/ha
- Parathion microencapsulé (PENNCAP M) 1,25 l/ha - (FULKIL) 1,25 l/ha
- Parathion (nombreuses spécialités)

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD



ARBORICULTURE

CARPOCAPSE

Situation : le premier vol a débuté le 19 mai, dans le nord de l'Ardèche et le sud de la Drôme, et du 23 au 26 mai dans le Rhône, les Savoies et l'Isère.
Début du vol le 31 mai dans la Loire et le 2 juin dans l'Ain.

Préconisations : intervenez :
- soit à présent avec un produit ovicide.
- soit à partir du 10 juin avec un produit larvicide.

Dans les secteurs tardifs (Ain, Loire), retardez l'intervention d'une semaine environ.

Produits utilisables :
Diflubenzuron : 10 g de m.a./hl (Dimilin) action ovicide larvicide ; utilisation interdite si la production 1986 est destinée à l'export vers l'Amérique du Nord.

Liste des produits autorisés contre le Carpocapse des Pommes et des Poires

Matière active (dose exprimée en g/hl)		Spécialité commerciale	Action sur Capua	Action sur Mineuse cerclée
azinphos éthyl	40	nombreuses spécialités		
azinphos méthyl	40	nombreuses spécialités	X	
carbaryl	75	SEVIN, KUMITAL		
cyperméthrine	3	CYMBUSH, KAFIL		
deltaméthrine	0,75	DECIS	X	X
dialiphos	72	TORAK		
diazinon	30	BASUDINE, KNOX OUT, DIAZITHRINE		
diéthion	100	RHODOCIDE		
diméthoate	50	nombreuses spécialités		
fénitrothion	50	nombreuses spécialités		
fenthion	50	LEYBACID		
fenpropathrin **	10	DANITOL	X	X
fluvalinate	14,4	KLARTAN	X	X
formothion	50	ANTHIOFORT		
malathion	75	nombreuses spécialités		
méthidathion	30	ULTRACIDE	X	X (1)
méthomyl	75	LANNATE	X	X
parathions	30	nombreuses spécialités		
perméthrine	4	AMBUSH	X	
phosalone	60	ZOLONE, AZOPHENE		
phosmet *	75	IMIDAN	X	
phosphamidon	40	DIMECRON		

Légende : X : produit efficace
(1) : actif sur Mineuse cerclée à la dose de 40 g de m.a./ha
* : efficace sur Psylle
** : produit acaricide à la dose de 20 g de m.a./hl

TAVELURE : Des taches sont nombreuses dans les vergers insuffisament protégés. Maintenez la protection ; sur pommiers, ajoutez un antioïdium.

PSYLLE DU POIRIER : les éclosions de deuxième génération n'ont pas encore débuté en région lyonnaise. Surveillez l'apparition des jeunes larves en région précoce avant d'intervenir.

MOUCHE DE LA CERISE : Les premiers adultes sont apparus à LUSSAS (07). En région précoce, intervenez soit contre les adultes avec la deltaméthrine à 1,25 g de m.a./hl (DECIS) ; soit contre les larves avec diméthoate à 30 g de m.a./hl (nombreuses spécialités), formothion à 50,7 de m.a./hl (ANTHIO FORT) ou malathion à 100 g de m.a./hl (nombreuses spécialités).

MONILIOSE DU CERISIER : Intervenez si des symptômes étaient apparus en fin de floraison.